

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
LA CHAMBRE ALGÉRIENNE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE,
ET L'AGENCE NATIONALE DES DÉCHETS, ORGANISENT ;

6 Edition **REVADE**

الصالون الدولي لاسترجاع و تـثمين النفايات
Salon International de la Récupération et de la Valorisation des Déchets
International Waste Recovery and Valuation Exhibition

**L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS :
Une importante valeur ajoutée à l'économie nationale**

**10 au 13
Octobre 2022**

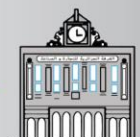
PAVILLON CASBAH, SAFEX
PINS MARITIMES - ALGER

**DOSSIER DE
PARTICIPATION**



www.revade.dz

Organisateurs



L'Investissement Dans Le Secteur Des Déchets ; Une Importante Valeur Ajoutée A L'économie Nationale

Selon le **SNGID 2035**, la quantité de déchets générées en Algérie est estimée, actuellement, à environ de 34 millions tonnes/an, qui est appelée à augmenter à **73 millions** de tonnes en **2035**, cette augmentation due, non seulement, à la croissance de la population mais aussi, au développement du potentiel économique qui engendrera l'augmentation des déchets de **0,8** à plus de **1,23 kg** par habitant.

Par ailleurs, la valorisation et l'exploitation économique des déchets génèrent **151 milliards de DA/an** pour les déchets ménagers, le plastique à lui seul pourrait générer plus de **60 milliards de DA** et pas moins de **7600** emplois directs.

La stratégie nationale mise en place par les autorités algériennes dans le domaine de la gestion des déchets a été traduite dans un ensemble de schémas, politiques et outils permettant de promouvoir des métiers et services liés à la gestion des déchets et développer des filières de collecte, de transport, de regroupement, de traitement et de valorisation des déchets.

Il existe environ **14.000** microentreprises spécialisées dans la récupération et la valorisation des déchets, dont seulement 700 entreprises opérationnelles enregistrées dans la base de données de l'**AND (Agence Nationale des Déchets)**. Cela montre clairement que le secteur de la valorisation des déchets reste vierge en Algérie.

La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (**CACI**) et l'Agence Nationale des Déchets (**AND**) coorganisent la sixième (**6^{ème}**) édition du Salon International de la Récupération et de la Valorisation des Déchets « **REVADE** » du **10 au 13 octobre 2022** au Palais des Expositions des Pins Maritimes à Alger, sous le thème « **l'investissement dans le secteur des déchets ; une importante valeur ajoutée à l'économie nationale** »

L'organisation de ce salon s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des instructions du président de la République relatives au soutien et à l'encouragement des investissements dans le domaine de la transformation et du traitement des déchets, eu égard aux défis économiques et socio-environnementaux imposés.

Ci-après une présentation des lignes directrices de ce salon :

Organisateur	CACI – Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie		
Co-organisateur	AND – Agence Nationale des Déchets		
Partenaire	SAFEX – Société Algérienne des Foires & des Exportations		
Parrainage	- Ministère de l'Environnement - Ministère du Commerce et de la Promotion de l'Exportation		
Description	REVADE Salon International de la Récupération et la Valorisation des Déchets		
Slogan	Waste is a resource		
Exhibition Theme	L'investissement dans le secteur des déchets ; une importante valeur ajoutée à l'économie nationale		
Edition	6 ^{ème} édition	Type	Professionnel / Grand public
Date du salon	Du 10 au 13 octobre 2022	Duré	04 Jours
Lieu du salon	SAFEX - Palais des Expositions des Pins Maritimes – Alger, Pavillon "C" Casbah		

OBJECTIFS DU SALON :

Le Salon **REVADE** a pour objectifs de :

- Faire connaître les équipements et les technologies utilisées dans le domaine de la transformation et du recyclage des déchets.
- Promouvoir l'industrie de la récupération et le recyclage des déchets et encourager l'investissement et la création de nouvelles entreprises.
- Promouvoir et développer la gestion et la valorisation des déchets industriels
- Promouvoir l'exportation du savoir-faire algérien à l'international et notamment dans les pays arabes et en Afrique

LES ENTREPRISES/ACTIVITÉS AUTORISÉES DANS L'EXPOSITION SONT :

Collecte et transport des déchets	Transformation et recyclage des déchets
Fournisseurs d'équipements de collecte et de transport des déchets	Fournisseurs d'équipements de transformation et de recyclage des déchets
Tri sélectif des déchets	Centres d'enfouissement techniques
Centres d'incinération	Institutions financières
Gestion des centres de tri et d'enfouissement techniques	Etudes et conseils en gestion des déchets
Institutions et organismes publics	Instituts de formation

PROGRAMME D'ANIMATION DU SALON :

Un programme d'animation sera organisé durant le salon **LOGISTICAL** et plusieurs conférences seront assurées par des experts sur des sujets en rapport avec la thématique du salon.

CHIFFRES CLÉS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES :

					
15000	30	202	20	75	04
Visiteurs Professionnels	Conférences Débats	Exposants Professionnels	Contrats & Conventions signés	Passages Télé / Radio Et Presse	Délégations Etrangères



REGLEMENT DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Le présent document doit être dûment renseigné et adressé à la CACI par fax au **021 43 70 74 / 021 43 71 63** ou par e-mail à : **info@revade.dz**

- La signature de la demande de participation signifie que l'entreprise souhaitant exposer accepte sans aucune réserve les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt du salon. Les modalités d'organisation du salon, notamment dates d'ouverture et de fermeture, lieu, prix et publics autorisés sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.
- L'organisateur peut annuler ou reporter le salon s'il constate un nombre insuffisant des inscrits. L'exposant se voit alors restituer le montant de sa participation.
- Dans le cas où, pour des raisons majeures telles que : incendie, inondation, destruction, accident, grève, émeute, risque d'insécurité, menace, ou autres cas de force majeure, le salon peut être reporté ou annulé.
- L'exposant se voit alors restituer le montant de sa participation.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les formulaires de participation doivent parvenir à la CACI dûment remplis et signés par l'exposant ou une personne habilitée à l'engager.

- Dès réception de la facture **PROFORMA**, l'exposant de s'acquitter de l'intégralité du montant global de sa participation.
- Il est interdit aux exposants de céder tout ou partie de leur emplacement.
- En cas d'annulation par l'exposant de sa participation (**hors cas de force majeure**), les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

ARTICLE 3 : ANNULATION

- En cas de désistement ou d'annulation de participation pour une raison quelconque, les sommes versées sont acquises à l'organisateur même si un autre exposant vient à bénéficier de l'espace d'exposition.
- Dans le cas où l'exposant, pour une raison quelconque, n'occupe pas son espace d'exposition **24 heures** avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire.
- L'organisateur peut librement disposer de l'espace d'exposition de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité et supprimer tout visuel relatif aux produits de l'exposant défaillant.

ARTICLE 4 : PRIX ET PAIEMENT

- Les tarifs de la participation au salon sont fixés par l'organisateur
- Le paiement de la participation et des frais annexes se fait aux échéances et selon les modalités déterminées par l'organisateur.

ARTICLE 5 : AMENAGEMENT ET SECURITE

L'organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements, en tenant compte si possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition de l'espace d'exposition qu'il se propose d'installer et de la date d'enregistrement de la demande de participation.

- La surface minimale attribuée est de **06 m²**
- Les emplacements sont mis à la disposition des exposants, à l'état nu quatre **(04) jours** avant l'ouverture de la manifestation
- Les installations électriques doivent être conformes à toutes les conditions de sécurité. En cas de constatations de défauts dans l'installation électrique, la fourniture de courant sera suspendue jusqu'à ce qu'il soit remédié à ces défauts.
- Le montant de location des emplacements est calculé au mètre carré complet. Chaque mètre carré, même s'il n'est pas entièrement occupé, compte pour un mètre carré occupé.
- Tous les emplacements attribués par la CACI doivent être payés entièrement même s'ils ne sont pas entièrement occupés.

ARTICLE 6 : MONTAGE ET DEMONTAGE

- L'organisateur détermine le calendrier du montage et de démontage des stands.
- Les produits et matériels exposés sur le salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée.

ARTICLE 7 : NETTOYAGE ET PROTECTION

- Le nettoyage des stands et des allées durant le salon est à la charge de l'organisateur.
- Le gardiennage du pavillon et des stands est à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

- La **SAFEX** prend en charge l'assurance des allées, des passages, des pavillons et des infrastructures en responsabilité civile.
- Les exposants sont tenus d'assurer eux-mêmes les installations de leur stand ou pavillon, tout matériel exposé, contre l'incendie, le vol avec ou sans effraction et en responsabilité civile.

ARTICLE 9 : CATALOGUE

Le format du catalogue est déterminé par l'organisateur :

- L'exposant garantit que les informations renseignées par lui (raison sociale, adresse, activité, contact...) en vue de leur publication dans le catalogue du salon.
- Les insertions publicitaires doivent parvenir à l'organisateur sous format numériques et à haute résolution (**JPEG - PDF - PSD - AI - TIF**), **10 jours** maximum avant la tenue du salon.
- Dépassant ce délai, l'organisateur n'est pas responsable de l'insertion de la publicité sur le catalogue.

Je confirme avoir lu le règlement de participation au Salon **REVADE²⁰²²**, et s'engage à en respecter toutes les clauses et conditions.

Cachet et signature de l'Entreprise

RAISON SOCIAL

ADRESSE (Figurant sur Catalogue)

WILAYA

NIF "Numéros d'Identification Fiscal"

RC "N° Registre de commerce"

N° TELEPHONE (Figurant sur Catalogue)

N° FAX (Figurant sur Catalogue)

E-Mail (Figurant sur Catalogue)

Site-WEB (Figurant sur Catalogue)

TYPE D'ENTREPRISE

TAILLE DE L'ENTREPRISE

NB : CONTACT DE LA PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER

NOM & PRENOM

N° TEL PORTABLE

POSTE OCCUPE

E-MAIL PROFESSIONNEL

ACTIVITES DE VOTRE ENTREPRISE

Sélectionner les secteurs d'où votre activité principale cherche donneur d'ordre



Collecteur de déchets



Transporteur de déchets



Tri sélectif des déchets



Bureau d'études et conseil



Centre d'enfouissement technique



Centre d'Incinération

Traitement de déchets :



Ménagers



Industriel



Dangereux



Métaux



Informatique



Plastique



Verre



Papier



Institutions Financière



Institution Public



Fournisseurs d'équipements de la gestion des déchets



Commerce de matières premières recyclées

STAND A RESERVE

Stand couvert Aménagé	Stand couvert Non Aménagé	Stand Extérieur	Espace souhaité
9 950 Da/m ²	8 800 Da/m ²	3 500 Da/m ²	
+ de Façades ouvert :			Droit d'inscription 10 000 Da
1 façade	2 façades	3 façades	4 façades
Gratuit	5 000 Da	10 000 Da	15 000 Da
			+ Electricité
			220 V
			380 V
			10/04 / m ²
			20 000 Da

PUBLICITE SUR CATALOGUE (Format : A5)

Bandeau Couverture	2°/3° Page de Couverture	4° Page de Couverture	Double Page Intérieur	Page Pleine Intérieur	½ Page Intérieur	¼ Page Intérieur
80 000 Da	50 000 Da	70 000 Da	70 000 Da	40 000 Da	25 000 Da	10 000 Da

TRES IMPORTANT :

Il est porté à la connaissance des exposants et des constructeurs de stands que le recours à l'élingage est soumis à l'autorisation auprès de la direction technique de la SAFEX. La pose de vélums est interdite.

L'intégralité de ce montant est à régler par chèque libellé au nom de **SAFEX** ou par virement au compte de la **SAFEX** ouvert auprès de la **BEA** Agence Pins Maritimes - Alger.

Compte N°: **002 00016 1601660255 5 6** – SWIFT N°: **BEXDZAL 0 1 6** au plus tard avant la date de prise de possession du stand.

Afin de finaliser votre réservation, merci de s'enregistrer sur le lien suivant de la CACI :

- <http://registration.safex.dz/login>



SAFEX.dz

Merci d'envoyer uniquement cette page du formulaire à la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie sur :
STD : +213(0) 21 43 70 74 | Tél/Fax : +213(0) 21 43 71 63 | Portable : +213(0) 660 84 99 43/45 | E-mail : info@revade.dz